

La consultation infirmière en santé publique, une nouvelle forme de coopération entre professionnels de santé

Dans le cadre des nouvelles formes de coopérations entre professionnels de santé, face à l'augmentation de la demande de soins et à la diminution du nombre de médecins généralistes, des infirmières déléguées à la santé publique interviennent dans les cabinets libéraux de médecine générale pour développer des consultations de prévention, dépistage et d'éducation à la santé. Expérience réussie dans les Deux-Sèvres (79) d'une nouvelle forme de collaboration infirmière-médecins.

L'infirmière déléguée à la santé publique (IDSP) travaille en étroite collaboration avec les médecins (six en moyenne) au sein même des cabinets. Elle s'appuie sur des protocoles médicaux élaborés par le comité médical de l'association Asalée, à l'origine de ce concept expérimental, selon les recommandations de la Haute Autorité de santé.

L'infirmière effectue le suivi des patients du cabinet concernés par les protocoles pré-établis, soit environ un patient sur deux. Elle a bénéficié pour cela de formations spécifiques. Il est prévu dans ces protocoles qu'elle n'effectue aucun soin technique. L'IDSP est salariée de l'association, mais un modèle de développement avec des infirmières libérales conservant ce statut est actuellement en test.

La consultation infirmière au cœur de l'activité de l'IDSP

Le médecin propose à ses patients, selon leur pathologie, une première consultation avec l'IDSP. Celle-ci prend alors en charge le patient pour une éducation thérapeutique ou de la prévention (conseils hygiéno-diététiques, observance du traitement, explication de la maladie, dépistage, test de mémoire...) parfois en présence des familles, et en assure le suivi en visant, là où c'est possible, l'autonomie du patient.

L'IDSP accède aux dossiers médicaux informatisés du cabinet, en général en réseau, y note les données recueillies lors des consultations et enregistre des alertes informatiques selon la fréquence requise des examens pour chaque protocole. Les patients sont référencés (suivi des examens, consultations) anonymement sur un site en ligne sécurisé, dédié au suivi d'activité et à l'évaluation en temps réel de l'expérience.

Une association comme terrain d'expérimentation

Asalée (acronyme d'Action de santé libérale en équipe) est une association née en 2004 de la réflexion de médecins généralistes et de leur union régionale, désireux d'expérimenter la délégation de tâches pour améliorer la qualité des soins en médecine générale à travers l'infirmière déléguée à la santé publique (IDSP). Après une expérimentation d'un an en 2005 dans les Deux-Sèvres (79), sur trois sites ayant démontré que ce type de prise en charge était possible, le projet s'est étendu en 2006 et 2007 dans vingt cabinets (quarante médecins) avec sept infirmières pour valider les résultats médicaux et économiques. Il doit désormais se diffuser dans dix départements de cinq régions de France. De plus, l'expérimentation a reçu l'agrément de la commission Berland autorisée par les arrêtés de 2004 et 2006¹ et a été régulièrement auditionnée.

¹ Arrêté du 30 mars 2006 complétant l'arrêté du 13 décembre 2004 relatif à la coopération entre professionnels de santé.

Le patient au centre de la consultation

Lors d'une première consultation d'environ une heure avec un patient dont le diabète vient d'être diagnostiqué, par exemple, l'infirmière évalue les besoins et données du patient (ancienneté et connaissance des complications de la maladie, acceptation ou déni, hygiène de vie, vécu, examens...); ce qui lui permet d'orienter son action en s'adaptant à chaque patient. Elle définit ensuite avec celui-ci des objectifs réalisables afin d'obtenir des résultats probants et durables. Ces objectifs sont discutés avec le médecin traitant et l'infirmière lors de rencontres régulières.

Il s'instaure entre l'infirmière et le patient une confiance fondée au départ sur l'écoute. Au cours de cette première consulta-

tion, l'IDSP doit toujours prendre le temps nécessaire. Elle propose alors un suivi et un programme de consultations. Puis, au cours des rencontres suivantes, l'IDSP évalue régulièrement avec le patient les résultats obtenus, le chemin restant à parcourir et les connaissances acquises. Elle travaille sur la motivation par un "coaching" adapté au patient. Il arrive que certains patients demandent à consulter spontanément l'infirmière, après un dernier suivi pouvant dater de plusieurs mois. Ceci témoigne de la liberté qui est réellement laissée au patient et en même temps d'une certaine fidélité au service proposé. Cette collaboration est bénéfique pour le patient, elle lui assure un suivi fondé sur la complémentarité entre l'infirmière et son médecin au sein du même lieu.

Un bilan positif

Une enquête effectuée auprès des bénéficiaires de ce service montre qu'ils y trouvent une grande écoute, dialoguent plus facilement (langage de l'infirmière plus accessible), reprennent confiance en eux, apprécient la disponibilité et ressentent cet investissement important autour de leur maladie. L'évaluation formelle de l'expérience, confiée à l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes¹), a révélé un

Ensemble, pour améliorer la qualité en santé

« Nos patients et nous, médecins généralistes, devons beaucoup à l'organisation d'Asalée qui nous permet aujourd'hui de constater une nette amélioration de la qualité des soins que nous rendons, sans coûter plus cher à l'Assurance maladie. Nous devons cela aussi, bien sûr, à l'implication des infirmières déléguées à la santé publique dans le travail en équipe que nous menons avec elles au sein de nos cabinets. Grâce au fond d'intervention de la qualité des soins de ville, ce qui n'était possible jusqu'à présent que dans une vingtaine de ville des Deux-Sèvres, le devient désormais dans de nombreuses autres régions. Nous y accueillons volontiers des infirmières, en mode libéral comme en mode salarié, qui souhaiteraient expérimenter ce nouveau métier. Qu'elles n'hésitent pas à prendre contact avec nous. Nous les mettrons en relation avec les relais dans leur région. »

Jean Gautier
président de l'association Asalée



© Maïoline/Elsevier Masson SAS

bilan médico-économique très favorable par rapport à une prise en charge habituelle mesurée sur des échantillons témoins.

La collaboration médecin-infirmière

Cette expérimentation de travail entre l'IDSP et le médecin nécessite aussi l'adhésion totale du médecin et son investissement dans ses dossiers patients. Il doit tenir compte des alertes posées par l'IDSP et intégrer dans sa pratique quotidienne l'orientation du patient vers un cycle de consultations avec l'infirmière.

L'engagement dans Asalée demande aussi d'ajuster l'organisation du travail dans le cabinet pour permettre aux médecins de dégager du temps pour les discussions et le travail en équipe et, dans une certaine mesure, profiter de la remise en question suscitée par ce nouveau dispositif. Un réel partage du dossier médical fait ainsi partie des pré-requis du fonctionnement. Au final, les perspectives d'extension nationale de cet exercice initié par Asalée ouvrent de nouveaux horizons pour la pratique infirmière. •

Note

¹ En savoir plus : www.irdes.fr.
Pour plus d'informations sur les transferts de compétences, consultez les recommandations de la Haute Autorité de santé, Délégation, transferts, nouveaux métiers.
Comment favoriser des formes nouvelles de coopération entre professionnels de santé, avril 2008, disponibles sur www.has-sante.fr.

Marie-Claire Le Douaran

infirmière déléguée à la santé publique, association Asalée,
Brioux-sur-Boutonne (79)
mcleouaran@club-internet.fr